



**Arrêté fixant la composition du jury de la validation des acquis de l'expérience
pour l'obtention du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé
Session mars 2026**

**Le Recteur de la région académique La Réunion,
Recteur de l'académie La Réunion,**

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6411-1 à L. 6412-3 ;
- Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 modifiée de modernisation sociale ;
- Vu le décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le jury de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé de la session mars 2026 est constitué comme suit :

Président : Monsieur Fabrice LEMAIRE, Maître de conférences en droit public, Université de La Réunion – UFR droit et économie

Vice-présidentes : Madame Elina NITSCHELM, IA-IPR de Sciences Médico-Sociales et Biotechnologies Santé Environnement
Madame Julie PAVAGEAU, Responsable du Service Régional de Contrôle et de développement des Compétences, Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)

Membres :

Madame Mylène COUROUTADIN MOUNY, éducatrice technique spécialisée
Monsieur Sylvestre HOARAU, formateur

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 mars 2026

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

Signé

Lucie ANNETTE-NATIVEL